



H.doc
Documents hospitaliers

www.hdoc.fr

Prix 2017 Bon de commande

Documents 16 x 23 cm imprimés en offset bichromie sur papier offset écriture 90 gr
Prix pour une commande d'1 seul document

	Quantité	50	100	150	200	250	300	350	400	450	500
Formulaire 12-pages 16 x 23 cm <i>mes directives anticipées - ma personne de confiance</i>	Prix Net	29,40 €	43,20 €	58,50 €	72,30 €	85,80 €	99,60 €	113,40 €	127,20 €	141,30 €	154,50 €
	PU Net	0,588 €	0,432 €	0,390 €	0,362 €	0,343 €	0,332 €	0,324 €	0,318 €	0,314 €	0,309 €
	Poids	0,994 kg	1,987 kg	2,981 kg	3,974 kg	4,968 kg	5,962 kg	6,955 kg	7,949 kg	8,942 kg	9,936 kg

	Quantité	50	100	150	200	250	300	350	400	450	500
Formulaire 12-pages 16 x 23 cm <i>ma personne de confiance</i> (Établissement social ou médico-social)	Prix Net	29,40 €	43,20 €	58,50 €	72,30 €	85,80 €	99,60 €	113,40 €	127,20 €	141,30 €	154,50 €
	PU Net	0,588 €	0,432 €	0,390 €	0,362 €	0,343 €	0,332 €	0,324 €	0,318 €	0,314 €	0,309 €
	Poids	0,994 kg	1,987 kg	2,981 kg	3,974 kg	4,968 kg	5,962 kg	6,955 kg	7,949 kg	8,942 kg	9,936 kg

	Quantité	50	100	150	200	250	300	350	400	450	500
Dépliant 4-pages 16 x 23 cm <i>Les directives anticipées</i>	Prix Net	14,05 €	20,22 €	25,78 €	30,38 €	34,98 €	40,54 €	46,14 €	50,73 €	56,32 €	60,92 €
	PU Net	0,396 €	0,285 €	0,244 €	0,215 €	0,198 €	0,191 €	0,186 €	0,179 €	0,177 €	0,172 €
	Poids	0,331 kg	0,662 kg	0,994 kg	1,325 kg	1,656 kg	1,987 kg	2,318 kg	2,650 kg	2,981 kg	3,312 kg

	Quantité	50	100	150	200	250	300	350	400	450	500
Brochure 20-pages 16 x 23 cm <i>Les directives anticipées - La personne de confiance</i>	Prix Net	33,90 €	52,20 €	70,50 €	88,20 €	105,30 €	124,80 €	143,40 €	161,70 €	178,20 €	196,50 €
	PU Net	0,678 €	0,522 €	0,470 €	0,441 €	0,421 €	0,416 €	0,410 €	0,404 €	0,396 €	0,393 €
	Poids	1,656 kg	3,312 kg	4,968 kg	6,624 kg	8,280 kg	9,936 kg	11,592 kg	13,248 kg	14,904 kg	16,560 kg

Veuillez indiquer les personnes à contacter si besoin :

Cachet de l'établissement de santé :

Établissement : _____

Responsable Qualité :

Mme / M. _____

Courriel : _____

Commande passée par :

Mme / M. _____

Courriel : _____

	Quantité	Prix Net
Formulaire 12-pages <i>mes directives anticipées - ma personne de confiance</i>	ex	€
Formulaire 12-pages (Établissement social ou médico-social) <i>ma personne de confiance</i>	ex	€
Dépliant 4-pages <i>Les directives anticipées</i>	ex	€
Brochure 20-pages <i>Les directives anticipées - La personne de confiance</i>	ex	€
Total Prix Net		€

TVA non applicable, art. 293 du CGI

Commande par télécopie : Tél. / Fax **04 76 09 70 99** ou de préférence par courriel : h.doc@orange.fr



H.doc
Documents hospitaliers
www.hdoc.fr

Prix 2017 Bon de commande

Documents 16 x 23 cm imprimés en offset bichromie sur papier offset écriture 90 gr
Prix pour une commande de **2** ou **3** ou **4** documents

Si votre établissement commande **1** formulaire :
prix dans la 1^{re} ligne ou la 1^{re} colonne de prix

Si votre établissement commande les **2** formulaires : prix
dans la cellule croisant la ligne et la colonne des quantités

		Formulaire 12-pages 16 x 23 cm <i>mes directives anticipées - ma personne de confiance</i>									
		50	100	150	200	250	300	350	400	450	500
		29,40 €	43,20 €	58,50 €	72,30 €	85,80 €	99,60 €	113,40 €	127,20 €	141,30 €	154,50 €
Formulaire 12-pages 16 x 23 cm <i>ma personne de confiance</i> (Établissement social ou médico-social)	50	29,40 €	43,20 €	58,50 €	72,30 €	85,80 €	99,60 €	113,40 €	127,20 €	141,30 €	154,50 €
	100	43,20 €	58,50 €	72,30 €	85,80 €	99,60 €	113,40 €	127,20 €	141,30 €	154,50 €	
	150	58,50 €	72,30 €	85,80 €	99,60 €	113,40 €	127,20 €	141,30 €	154,50 €		
	200	72,30 €	85,80 €	99,60 €	113,40 €	127,20 €	141,30 €	154,50 €			
	250	85,80 €	99,60 €	113,40 €	127,20 €	141,30 €	154,50 €				
	300	99,60 €	113,40 €	127,20 €	141,30 €	154,50 €					
	350	113,40 €	127,20 €	141,30 €	154,50 €						
	400	127,20 €	141,30 €	154,50 €							
	450	141,30 €	154,50 €								
500	154,50 €										

Si votre établissement commande **1** ou les **2** formulaires ci-dessus et si votre établissement commande aussi **1** ou les **2** documents ci-dessous :

	50	100	150	200	250	300	350	400	450	500	50	100
4-pages <i>Les directives anticipées</i>												
20-pages <i>Les directives anticipées - La personne de confiance</i>											50	50
	6,90 €	13,80 €	20,70 €	27,60 €	34,50 €	41,40 €	48,30 €	55,20 €	62,10 €	69,00 €	24,90 €	31,20 €

	150	200	250	300	350	400	450	100	200	300	400
4-pages <i>Les directives anticipées</i>											
20-pages <i>Les directives anticipées - La personne de confiance</i>	50	50	50	50	50	50	50	100	100	100	100
	39,30 €	46,20 €	52,50 €	60,90 €	67,20 €	74,70 €	81,30 €	49,80 €	64,50 €	77,40 €	91,20 €

Veillez indiquer les personnes à contacter si besoin :

Responsable Qualité :

Mme / M. _____

Courriel : _____

Commande passée par :

Mme / M. _____

Courriel : _____

Cachet de l'établissement de santé :

Établissement : _____

	Quantité	Prix Net
Formulaire 12-pages <i>mes directives anticipées - ma personne de confiance</i>	ex	€
Formulaire 12-pages (Établissement social ou médico-social) <i>ma personne de confiance</i>	ex	€
Dépliant 4-pages <i>Les directives anticipées</i>	ex	€
Brochure 20-pages <i>Les directives anticipées - La personne de confiance</i>	ex	€
Total Prix Net		€

TVA non applicable, art. 293 du CGI

Commande par télécopie : Tél. / Fax **04 76 09 70 99** ou de préférence par courriel : h.doc@orange.fr

mes directives anticipées

ma personne de confiance

Pages 2 à 12 : ce document reproduit intégralement – sans modification, ni ajout ni suppression d'information – le modèle de formulaire des directives anticipées dont le contenu est fixé par décret* en Conseil d'État pris après avis de la Haute Autorité de Santé.

* Formulaire en annexe de l'arrêté du 3 août 2016 relatif au modèle de directives anticipées prévu à l'article L. 1111-11 du code de la santé publique.

** Décret n° 2016-1067 du 3 août 2016 relatif aux directives anticipées prévues par la loi n° 2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.

Formulaire 12-pages

mes directives anticipées - ma personne de confiance

La brochure reproduit intégralement le modèle de formulaire* des directives anticipées dont le contenu est fixé par décret** en Conseil d'État pris après avis de la Haute Autorité de Santé.

- * Formulaire en annexe de l'arrêté du 3 août 2016 relatif au modèle de directives anticipées prévu à l'article L. 1111-11 du code de la santé publique.
- ** Décret n° 2016-1067 du 3 août 2016 relatif aux directives anticipées prévues par la loi n° 2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.

ma personne de confiance

Notice d'information relative à la désignation de la personne de confiance

(article D. 311-0-4 du code de l'action sociale et des familles)

Ce document reproduit intégralement, pages 2 à 12, l'annexe du décret n° 2016-1395 du 18 octobre 2016 fixant les conditions dans lesquelles est donnée l'information sur le droit de désigner la personne de confiance mentionnée à l'article L. 311-5-1 du code de l'action sociale et des familles. L'annexe de ce décret constitue l'annexe 4-10 du code de l'action sociale et des familles.

Le rôle et l'objectif des textes pour leur contenu relatif à être utilisés par l'établissement pour le compte de l'établissement ou le service social ou médico-social.

Formulaire 12-pages

ma personne de confiance

Notice d'information relative à la désignation de la personne de confiance

(article D. 311-0-4 du code de l'action sociale et des familles)

La brochure reproduit intégralement, pages 2 à 12, l'annexe du décret n° 2016-1395 du 18 octobre 2016 fixant les conditions dans lesquelles est donnée l'information sur le droit de désigner la personne de confiance mentionnée à l'article L. 311-5-1 du code de l'action sociale et des familles.

Publics concernés : l'ensemble des personnes accueillies dans un établissement ou service social ou médico-social.

Les directives anticipées concernant les situations de fin de vie

Introduction

Toute personne majeure peut rédiger ses « directives anticipées » : ce sont vos volontés, exprimés par écrit, sur les traitements ou les actes médicaux que vous souhaitez ou non, si un jour vous ne pouvez plus communiquer après un accident grave ou à l'occasion d'une maladie grave. Elles concernent les conditions de votre fin de vie, c'est-à-dire poursuivre, limiter, arrêter ou refuser les traitements ou actes médicaux.

Le professionnel de santé doit respecter vos volontés exprimés dans les directives anticipées, conformément à la législation en vigueur.

Pourquoi et comment rédiger mes directives anticipées ?

Intérêt et caractéristiques des directives anticipées

Les directives anticipées permettent de faire connaître au médecin votre volonté et de la faire respecter si un jour vous n'êtes plus en mesure de l'exprimer, par exemple dans les situations suivantes :

- vous êtes en bonne santé et vous pouvez avoir un accident ou un événement aigu (infarctus, accident vasculaire cérébral, traumatisme...), qui évolue vers une incapacité majeure de communication car ce pronostic étant végétal par exemple ;
- vous avez une maladie grave et une aggravation survient qui vous rend incapable de vous exprimer ;
- vous êtes à la fin de votre vie (grand âge avec de nombreuses maladies, maladie au stade terminal) et un événement aigu survient, aggravant durablement une situation précise ou qui pourrait entraver la mort.

Vos directives anticipées expriment vos volontés concernant la poursuite, la limitation, l'arrêt ou le refus de traitements et de gestes médicaux destinés à vous traiter ou à faire un diagnostic avant traitement.

Elles peuvent être l'occasion et le fruit d'un dialogue que vous aurez pu mener avec vos proches. Elles peuvent être l'occasion de partager le difficile et parfois le sentiment de culpabilité de participer à des décisions dont ils n'ont pas à assumer la responsabilité.

Elles peuvent être l'occasion de désigner votre personne de confiance*. La personne de confiance est une personne qui pourra vous accompagner dans vos démarches de soins et sera consultée en priorité comme tuteur de votre volonté si votre état de santé ne vous permet plus de le dire. Ce peut être aussi un de vos proches, un proche ou votre médecin traitant. Cette personne a donc une grande responsabilité et doit accepter cette mission.

* La personne de confiance - octobre 2015, Haute Autorité de Santé, document d'information sur le site de la personne de confiance, consultable sur www.hautsaute-sante.fr, rubrique « Directives anticipées ».

Dépliant 4-pages

Les directives anticipées

Le dépliant reproduit sans modification, ni ajout ni suppression d'information, les textes des pages 3, 13 à 19, du document de la Haute Autorité de Santé *Les directives anticipées concernant les situations de fin de vie – octobre 2015*, textes reproduits avec l'autorisation de la HAS, et auxquels le modèle de formulaire* des directives anticipées fait référence, évitant ainsi au patient et au professionnel de santé de les rechercher pour les consulter.

* Formulaire en annexe de l'arrêté du 3 août 2016 relatif au modèle de directives anticipées prévu à l'article L. 1111-11 du code de la santé publique.

Les directives anticipées concernant les situations de fin de vie

La personne de confiance

Brochure 20-pages

Les directives anticipées - La personne de confiance

Pages 3-14 : la brochure reproduit sans modification, ni ajout ni suppression d'information, les textes des pages 3, 13 à 19, du document de la Haute Autorité de Santé *Les directives anticipées concernant les situations de fin de vie – octobre 2015*, textes reproduits avec l'autorisation de la HAS, et auxquels le modèle de formulaire des directives anticipées fait référence.

Pages 15-20 : la brochure reproduit aussi les articles du code de la santé publique citant les directives anticipées et la personne de confiance.

Caractéristiques techniques communes aux documents :

Tous les documents sont au format 16 x 23 cm imprimés en offset bichromie (noir + cyan) sur papier offset écriture 90 gr, avec mise sous film par 50 ex.

Pour toute commande d'un document et sans surcoût :

Le PDF du document est remis à l'établissement de santé ou médico-social pour son site internet ou l'envoi par courriel avec, s'il le souhaite, son logo en couleur sur la 1^{re} page du PDF.

L'établissement peut ainsi réactualiser facilement et rapidement les pages de son site internet relatives

aux directives anticipées et à la personne de confiance, en créant un lien de téléchargement du PDF du document.

Pour une commande avec l'impression de votre logo :

L'impression en quadrichromie, avec le logo de votre établissement imprimé en couleur, est possible : nous consulter.

Pour une commande à un autre format de document :

Le format 16 x 23 (A5+) est le format le plus économique puisqu'il permet d'imprimer simultanément plusieurs documents en utilisant le format maximal de la presse offset. L'impression à un autre format (21 x 21 cm ou A4) est possible : nous consulter.

Pour + de 500 ex d'un document : nous consulter.

Pour les établissements de santé multisites ou les groupes de santé, le regroupement de commandes est possible : le prix unitaire pour chaque site ou établissement du groupe est le prix unitaire du total des commandes avec un seul point de livraison (pour une livraison sur chaque site ou chaque établissement du groupe : nous consulter).

Les prix comprennent la livraison partout en France métropolitaine (livraison en Corse et dans les DOM-TOM : nous consulter). Tarifs de mai 2017 (mise à jour du 22/05/2017).



H.doc

Rédaction-Conception-Réalisation de documents hospitaliers - 3 rue Capitaine-Veyron-Lacroix 38000 GRENOBLE
Tél. et Fax 04 76 09 70 99 - Contact : Marc PEREZ : h.doc@orange.fr - www.hdoc.fr - SIRET : 335 345 930 00028

www.hdoc.fr